

Scénario catastrophe sur un site de production nucléaire : EDF tente l'enfumage !

14 février 2018

Notus - Bulletin d'information SUD Energie

Scénario catastrophe sur un site de production nucléaire : EDF tente l'enfumage !

En 2011, au lendemain de la catastrophe de Fukushima, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a demandé à EDF de renforcer ses organisations et ses installations nucléaires pour faire face à un éventuel accident grave pouvant impacter plusieurs réacteurs d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs non pris en compte dans les dimensionnements avant Fukushima).

EDF a donc renforcé ses installations dans un premier temps : matériels résistants mieux aux séismes, meilleure prise en compte du risque inondation, constructions de nouveaux bâtiments étanches renfermant de nouveaux groupes électrogènes d'ultime secours (DUS), etc.

Parallèlement, La Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) a été créée : elle est dimensionnée pour intervenir rapidement sur un site accidenté, en y déployant de manière autonome son propre matériel (pompes de refroidissement, tuyauteries, etc.). L'implantation des différentes FARN sur le territoire est telle que son temps d'accès aux sites nucléaires potentiellement accidentés est « forfaitairement » fixé à 24 heures.

Aujourd'hui, EDF présente dans les différentes instances internes (CE et CHSCT dans un premier temps, puis au Comité Central d'Établissement) une nouvelle organisation des équipes de quart présentes en permanence sur le site (RM 132), cette organisation, qu'EDF souhaite mettre en place en janvier 2020, est supposée pouvoir faire face à un accident d'ampleur - une situation extrême - affectant plusieurs unités d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs pris en compte dans les dimensionnements) : c'est la dernière phase du « REX post-Fukushima ».

A la lecture de la nouvelle Note de Doctrine « Équipe de conduite présente en permanence sur site », SUD Energie est en total désaccord quant à l'adéquation des effectifs et des missions à réaliser lors d'une situation telle qu'envisagée dans cette note. Les nouvelles hypothèses prises en compte par EDF sont beaucoup plus « contraignantes » mais l'effectif sur le terrain reste inchangé ! Le renoncement éventuel à certaines actions (incendie ou blessés) est inacceptable.



Exemple pour un site à 2 tranches de 1200 MWt

	Avant Référentiel managérial 132	Référentiel managérial 132
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> Un seul réacteur accidenté sur un même site (perte totale des sources électriques) Deux blessés envisagés Un incendie possible et pris en compte Le personnel d'astreinte est sur le site en N d'heure 	<ul style="list-style-type: none"> Cumul d'accidents sur un même site (perte sources froides et électriques) Blessés improbables Le risque incendie devient résiduel Le site est inaccessible pendant 24 heures (pas d'astreinte, d'ingénieur sur-site...)
Composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> 1 SPE (chef d'exploitation) 2 SUP (chef d'exploitation délégué) 1 chargé de manoeuvres électriques (CME ou OPC) 4 opérateurs bloc 7 agents de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> 1 PCL (chef d'exploitation CE) 2 SUP (chef d'exploitation délégué CEd et DSE) 2 SUP (OP pilotes) 2 CME (OPCC ou HMTCC) 4 OP Bloc 7 agents de terrain

Notes (Bases) : Des de la mythologie symbolisé par le vent de SUD, il est le fils d'Éole (Dieu du Vent) et d'Éos (Déesse de l'Aurore).
Bases qui responsable de très nombreuses tragédies, il incarne le renoncement en apportant, chaque année, les plans incendiaires de la fin de l'IdF et du début de l'automne.

En 2011, au lendemain de la catastrophe de Fukushima, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a demandé à EDF de renforcer ses organisations et ses installations nucléaires pour faire face à un éventuel accident grave pouvant impacter plusieurs réacteurs d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs non pris en compte dans les dimensionnements avant Fukushima).

EDF a donc renforcé ses installations dans un premier temps : matériels résistants mieux aux séismes, meilleure prise en compte du risque inondation, constructions de nouveaux bâtiments étanches renfermant de nouveaux groupes électrogènes d'ultime secours (DUS), etc.

Parallèlement, La Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) a été créée : elle est dimensionnée pour intervenir rapidement sur un site accidenté, en y déployant de manière autonome son propre matériel (pompes de refroidissement, tuyauteries, etc.). L'implantation des différentes FARN sur le territoire est telle que son temps d'accès aux sites nucléaires potentiellement accidentés est « forfaitairement » fixé à 24 heures.

Aujourd'hui, EDF présente dans les différentes instances internes (CE et CHSCT dans un premier temps, puis au Comité Central d'Établissement) une nouvelle organisation des équipes de quart présentes en

permanence sur le site (RM 132), cette organisation, qu'EDF souhaite mettre en place en janvier 2020, est supposée pouvoir faire face à un accident d'ampleur - une situation extrême - affectant plusieurs unités d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs pris en compte dans les dimensionnements) : c'est la dernière phase du « REX post-Fukushima ».

A la lecture de la nouvelle Note de Doctrine « Equipe de conduite présente en permanence sur site », SUD Energie est en total désaccord quant à l'adéquation des effectifs et des missions à réaliser lors d'une situation telle qu'envisagée dans cette note.

Les nouvelles hypothèses prises en compte par EDF sont beaucoup plus « contraignantes » mais l'effectif sur le terrain reste inchangé !

Le renoncement éventuel à certaines actions (incendie ou blessés) est inacceptable.

Scénario catastrophe sur un site de production nucléaire : EDF tente l'enfumage !

En 2011, au lendemain de la catastrophe de Fukushima, l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a demandé à EDF de **renforcer ses organisations et ses installations nucléaires** pour faire face à un éventuel accident grave pouvant impacter plusieurs réacteurs d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs non pris en compte dans les dimensionnements avant Fukushima).

EDF a donc renforcé ses installations dans un premier temps : matériels résistants mieux aux séismes, meilleure prise en compte du risque inondation, constructions de nouveaux bâtiments étanches renfermant de nouveaux groupes électrogènes d'ultime secours (DUS), etc.

Parallèlement, La Force d'Action Rapide Nucléaire (FARN) a été créée : elle est dimensionnée pour intervenir rapidement sur un site accidenté, en y déployant de manière autonome son propre matériel (pompes de refroidissement, tuyauteries, etc.). L'implantation des différentes FARN sur le territoire est telle que son temps d'accès aux sites nucléaires potentiellement accidentés est « forfaitairement » fixé à 24 heures.

Aujourd'hui, EDF présente dans les différentes instances internes (CE et CHSCT dans un premier temps, puis au Comité Central d'Etablissement) une nouvelle organisation des équipes de quart présentes en permanence sur le site (RM 132), cette organisation, qu'EDF souhaite mettre en place en janvier 2020, est supposée pouvoir faire face à un accident d'ampleur - une situation extrême - affectant plusieurs unités d'un même site (cumul sur plusieurs réacteurs pris en compte dans les dimensionnements) : c'est la dernière phase du « REX post-Fukushima ».

A la lecture de la nouvelle Note de Doctrine « Equipe de conduite présente en permanence sur site », SUD Energie est en total désaccord quant à l'adéquation des effectifs et des missions à réaliser lors d'une situation telle qu'envisagée dans cette note.

Les nouvelles hypothèses prises en compte par EDF sont beaucoup plus « contraignantes » mais l'effectif sur le terrain reste inchangé !

Le renoncement éventuel à certaines actions (incendie ou blessés) est inacceptable.



Exemple pour un site 2 tranches de 1300 MWh

	Avant Référentiel managérial 132	Référentiel managérial 132
Hypothèses	Un seul réacteur accidenté sur un même site (perte totale des sources électriques) Deux blessés envisagés Un incendie possible et pris en compte Le personnel d'astreinte est sur le site en ¼ d'heure	Cumul d'accidents sur un même site (perte sources froides et électriques) Blessés improbables Le risque incendie devient résiduel Le site est inaccessible pendant 24 heures (pas d'astreinte, d'ingénieur sûreté...)
Composition de l'équipe	<ul style="list-style-type: none"> 1 SPE (chef d'exploitation) 2 SUP (chef d'exploitation délégué) 1 chargé de manœuvres électriques (CME ou OPCC) 1 chef des secours (DSE) 4 opérateurs bloc 7 agents de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> 1 PCL (chef d'exploitation CE) 2 SPE (chef d'exploitation délégué CEd et DSE) 2 SUP (OP pilotes) 2 CME (OPcc ou HMTcc) 4 OP Bloc 7 agents de terrain

Notus (Notus): Dieu de la mythologie symbolisé par un vent de SUD, il est le fils d'Éole (Dieu du Vent) et d'Éos (Déesse de l'Aurore).

Bien que responsable de très nombreuses tempêtes, il incarne le renouveau en apportant, chaque année, les pluies bienfaitantes de la fin de l'été et du début de l'automne.

- Emplacement : inFORMER LES SALARIÉ-ES > Tous les arguments > Les argumentaires >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Scenario-catastrophe-sur-un-site-de-production-nucleaire-EDF-tente-l-enfumage>

